

ANNEXES AU REGLEMENT DU BREVET FEDERAL D'INITIATEUR DE SKI-ALPINISME

Adopté en CA le 22/06/2019

Table des matières

1	Annexe 1 : Exigences préalables :	2
2	Annexe 2 : Stage fédéral de formation :	2
2.1	Modalités d'organisation du stage de formation	2
2.2	Modalités d'évaluation du stage de formation	3
1.	Est capable de (Ec) de conduire une démarche d'enseignement	3
2.	Ec d'encadrer en sécurité	3
3.	Ec d'évaluer une situation, de préparer une action et d'effectuer un retour d'expérience :	4
3	Annexe 3 : Stage pratique :	4
3.1	Modalités d'organisation :	4
3.2	Retour d'expérience, évaluation et validation du stage pratique :	4
1.	Validation du stage pratique	4
4	Annexe 4 : VAE Fédérale	4
5	Annexe 5 : Référentiel de compétences	5
5.1	Compétences générales	5
5.2	Compétences techniques	6
5.3	Compétences pédagogiques.....	8
5.4	Compétences relatives à la sécurité, aux secours et au matériel.....	10
5.5	Compétences organisationnelles.....	13

1 Annexe 1 : Exigences préalables :

Le parcours permettant d'accéder au brevet fédéral d'Initiateur ski-alpinisme comprend une phase d'acquisition de connaissances, de savoir-faire, d'expérience et de qualification que chaque candidat développe à son initiative et selon les voies et moyens de son choix. L'accès au stage fédéral de formation préalable à l'entrée en stage pratique puis à l'obtention du brevet visé est toutefois conditionné par l'apport de la preuve, par le candidat, qu'il satisfait bien à l'ensemble des exigences préalables décrites dans l'article 4 du règlement du brevet.

- S'agissant de l'acquisition des connaissances et savoir-faire, chaque candidat doit apporter la preuve qu'il maîtrise les compétences techniques décrites. La détention du passeport montagne – ski alpinisme violet satisfait à cette obligation.

A titre transitoire pour une période de 2 ans suivant la mise en œuvre du règlement du brevet fédéral d'Initiateur ski-alpinisme auquel sont associées les présentes annexes, satisfait également à cette exigence la détention d'un passeport bleu ski-alpinisme.

- S'agissant de la qualification préalable, le candidat doit avoir obtenu le brevet fédéral d'initiateur montagnisme soit à la suite du cursus fédéral, soit par validation des acquis de l'expérience selon les dispositions de l'article 8 du règlement du brevet fédéral d'Initiateur ski-alpinisme. La notion d'actualité de la formation continue s'entend par référence à l'article 7 de ce même règlement stipulant notamment que le délai s'écoulant entre deux participations validées à des sessions de formation continue ayant trait à la sécurité des pratiques ne pourra excéder 4 ans.

- S'agissant de l'expérience, la liste requise doit comprendre 15 courses à ski dont au moins 5 de niveau 3.3 ou plus. Elle inclut pour chaque course : les informations permettant de la localiser et de la représenter ainsi qu'un bref retour d'expérience sur les conditions dans lesquelles elle a été réalisée : dates, cadre d'organisation, conditions météorologiques et nivologiques, participants (nombre, relations avec le candidat), rôle du candidat, circonstances ou évènements particuliers.

2 Annexe 2 : Stage fédéral de formation :

2.1 Modalités d'organisation du stage de formation

La formation préparant au brevet se déroule dans le cadre d'un « stage fédéral » de la façon suivante :

- Formation en stage
 - o Equipe pédagogique : L'équipe pédagogique comprend au moins 2 cadres dont un Instructeur fédéral, professionnel titulaire d'un brevet d'Etat autorisant l'encadrement de l'alpinisme assisté par 1 ou plusieurs cadres fédéraux.

- Le nombre de stagiaires est défini par l'organisateur en tenant compte des moyens disponibles : nombre et expérience du/ des formateurs, caractéristiques de (s) sites, ...
- Durée minimale : 35 h, répartis sur 5 jours, avec possibilité de répartir le stage sur 2 modules ou encore sur 3 modules de 2 journées.
- Moyens nécessaires : salle de cours, public pour mise en situation pédagogique, site de montagne propice à l'enseignement collectif permettant l'organisation des écoles, et course de ski-alpinisme de cotation niveau 3.3.

2.2 Modalités d'évaluation du stage de formation

L'évaluation comporte 3 modules. Le candidat doit obtenir un résultat satisfaisant pour chaque module défini ci-après.

Au moins une des situations d'évaluation (atelier pédagogique ou course) doit se dérouler en situation d'encadrement avec des élèves.

1. Est capable de (Ec) de conduire une démarche d'enseignement

Évaluation lors du stage de formation, le candidat prépare 2 ateliers pédagogiques à thèmes :

- Définition des objectifs à atteindre pour l'élève
- Mise en place d'une méthode pédagogique pour atteindre l'objectif

Mise en situation pédagogique :

- Réalisation en sécurité des démonstrations et sécurisation des ateliers
- Anticipation et surveillance

2. Ec d'encadrer en sécurité

Évaluation continue durant les courses de ski-alpinisme :

Mise en œuvre effective de la méthode 3x3 :

- a. Préparation de la course : appréciation de la course (terrain, durée, difficultés), des conditions (météorologie, nivologie, et autres éléments naturels variables) et des forces / faiblesses du groupe (nombre, niveau, cohésion, condition physique, équipement des participants et du cadre lui-même), Choix de la course et de l'itinéraire. Préparation du matériel.
- b. Départ de la course : mêmes paramètres d'évaluation. Anticipation des risques, gestion des décisions, gestion du groupe,
- c. En cours de sortie : idem. Anticipation des risques, gestion des décisions et gestion du groupe, intervention auprès d'un participant en difficulté

3. Ec d'évaluer une situation, de préparer une action et d'effectuer un retour d'expérience :

- Choix d'une course à partir d'une situation donnée (groupe, topo, météo, nivologie). QCM 20 questions (fournis par le département formation de la FFME).

L'admission au stage pratique est prononcée par le jury à la suite de la validation de cet ensemble. Le candidat ayant échoué à l'un des modules pourra se présenter à une nouvelle évaluation lors d'un stage ultérieur.

3 Annexe 3 : Stage pratique :

3.1 Modalités d'organisation :

- o Durée minimale : 35 h, dont au moins 2 journées en atelier école, et au moins 2 journées en sortie montagne.
- o Structure d'accueil : club FFME ou structure proposant une activité de ski-alpinisme.
- o Rôle : en situation de responsabilité totale ou partielle d'un groupe dans les différentes compétences décrites à l'article 2.
- o Un tuteur, breveté est désigné par le président du club pour la durée du stage pratique.

3.2 Retour d'expérience, évaluation et validation du stage pratique :

Les modalités d'évaluation du stage pratique sont de la compétence de l'instructeur qui a admis le candidat en relation avec le tuteur.

Le candidat prépare un retour d'expérience synthétique (5 pages) remis au président du club ou comité d'accueil et au tuteur.

Le candidat disposera deux années complètes à compter de la fin de sa formation théorique pour terminer son stage pratique.

1. Validation du stage pratique

En concertation avec le tuteur, le président de la structure d'accueil examine le retour d'expérience du stagiaire en attachant une attention particulière à :

- L'efficacité des moyens proposés pour faire progresser les pratiquants vers un objectif défini ;
- La gestion de la sécurité du groupe.

Dès lors que le stage est satisfaisant, le président du club le valide sur l'intranet fédéral.

4 Annexe 4 : VAE Fédérale

Pour un candidat licencié qui remplit les conditions d'accès au brevet fédéral, l'expérience d'encadrement en montagne doit être de 150 heures minimum étendue sur 3 saisons sportives au moins. La VAE prend en compte les activités bénévoles ou rémunérées dans une structure affiliée à la FFME, en étant licencié FFME. Elles sont attestées par le responsable de la ou les structures. La ligue FFME émet un avis sur la demande, si besoin il peut demander une mise en situation pédagogique du candidat.

L'obtention du Brevet Fédéral par la VAEF est acquise après participation à une session de Formation Continue dudit Brevet.

Le candidat doit attester qu'il maîtrise les exigences d'entrée à la formation d'initiateur ski-alpinisme. Il doit notamment être titulaire du brevet fédéral initiateur montagnisme préalablement obtenu par cursus fédéral ou par VAE.

Les informations sur le processus de validation et le dossier à constituer sont disponibles sur le site fédéral.

5 Annexe 5 : Référentiel de compétences

5.1 Compétences générales

Niveau d'intervention	<i>Encadre et initie (transmet, forme) en atelier et en montagne avec le public habituel du club FFME</i>
Terrain sur lequel les compétences sont certifiées	<i>En terrain montagne dans les activités de ski-alpinisme.</i>
Etre capable (Ec) d'amener les licenciés à pratiquer en autonomie	Amène les licenciés à pratiquer de manière autonome jusqu'au niveau du passeport violet montagne et ski-alpinisme.
EC d'amener les licenciés à pratiquer de manière responsable et durable	Promeut une pratique responsable dans une optique de développement durable
	<ul style="list-style-type: none"> - Montre l'exemple et sensibilise les pratiquants aux règles de bonne conduite (voir exemples ci-dessous), - Prépare et encadre l'activité dans le respect des sites, des autres utilisateurs et parties prenantes et de l'environnement - informe les pratiquants de l'organisation, du rôle et des actions de la fédération
	<p><i>Règles de bonne conduite en montagne :</i></p> <p>Respecte les restrictions d'utilisation, les accès et les propriétés, les autres utilisateurs et parties prenantes, le calme et la propreté du site, la végétation, la faune sauvage...</p>
	Connaît la réglementation pour l'encadrement des mineurs.

	<p>Observe et encourage une pratique responsable en termes de santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lors de la préparation de la sortie prévient les situations à risque et anticipe leur prise en charge ; - Adapte le niveau d'activité aux capacités physiques du moment des participants ; - respecte l'éthique sportive, s'interdit d'utiliser ou de favoriser l'usage de substances dopantes ou prohibées ainsi que l'utilisation de thérapeutiques susceptibles de modifier la performance sportive aux dépens de la santé.
--	--

5.2 Compétences techniques

Ec de progresser dans un niveau technique donné	<p>Evolue sans difficulté dans des courses de niveau 3.3.</p> <p>Est capable de tenir un rythme de 500 mètres / heure pendant 1 heure.</p>
<i>Niveau d'intervention pour les techniques de sécurité</i>	<i>Réalise efficacement les techniques de sécurité du passeport montagne ski-alpinisme vert, bleu, violet.</i>

Ec d'assurer sa propre sécurité et celle des participants	<p>Maîtrise les techniques de sécurité individuelles nécessaires à l'autonomie en randonnée montagne telles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Orientation : <ul style="list-style-type: none"> o Se positionne sur une carte <ul style="list-style-type: none"> ▪ En faisant le lien terrain/carte ▪ En combinant les divers instruments : carte, boussole, altimètre (dont : tangente à la courbe) ▪ Avec un GPS o Définit et met en œuvre une stratégie de navigation pour gagner un point non directement visible en terrain pas ou peu connu. - Technique de neige <ul style="list-style-type: none"> o Évalue la qualité de la neige pour la progression
--	---

- Connait et anticipe les dangers liés à la neige (glissade, avalanche, trou de neige, cavité torrentielle ou due à la végétation...)
- Marche sans crampons
- Marche avec crampons 10 pointes
- Arrête une glissade sans piolet
- Arrête une glissade avec piolet
- Met en place d'un corps mort
- Technique de corde
 - Met en place d'une main courante
 - Réalise un encordement simple au buste
 - Assure en mouvement sur un névé
 - Réalise un assurage long sur un névé ou une pente raide ou glissante
 - Installe et utilise un rappel
- Nivologie
 - Connait les mécanismes de métamorphose de la neige
 - Connait les principaux facteurs favorisant le déclenchement des avalanches
- Secours avalanche
 - Réussit une recherche DVA simple en moins de 3 minutes
 - Réussit une recherche de 2 victimes proches en moins de 5 minutes
 - Connait et pratique la méthode de sondage individuelle
 - Connait et pratique la méthode de pelletage collectif
- Techniques de ski
 - Effectue conversions aval et amont
 - Effectue une descente encordée
 - Effectue un dérapage
 - Change de rythme et de technique en descente
 - Adapte vitesse et trajectoires à la neige et au terrain
- Sécurité sur Glacier

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Arrive à lire un glacier sur une carte et sur le terrain ○ Réussit à trouver le cheminement le plus judicieux (en sécurité) ○ Arrête une chute en crevasse et sort la victime ○ Effectue un auto sauvetage en crevasse ○ pose un point de protection en glace (abalakov)
Ec de sécuriser les ateliers à usage collectif	<p>Maîtrise la mise en place d'un atelier de conversion et d'un exercice DVA.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Choix du site (inclinaison pente, exposition aux risques, qualité neige)
Ec d'assurer la sécurité du groupe lors d'une sortie en montagne	<ul style="list-style-type: none"> - Choisit la course - Applique la méthode 3x3 - Gère son groupe (renoncement, mise en sécurité, choix d'itinéraire et type de progression, anticipation des risques) - Connait les principes pour préparer 'un bivouac

5.3 Compétences pédagogiques

<i>Niveau d'intervention</i>	<i>Fait progresser les licenciés débutants vers un niveau de passeport (ou vers un objectif)</i>
Ec de préparer le contenu d'une intervention (conception)	<ul style="list-style-type: none"> - Prépare une progression pour amener un débutant à un niveau de passeport donné
Ec de mettre en place son intervention	<p>Repère le site : accès, intérêts des divers secteurs, caractéristiques des situations...</p> <p>Prépare le matériel adapté :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aux situations, - à l'effectif et aux caractéristiques des pratiquants.

<p>Ec de conduire son intervention</p>	<p>Accueille les pratiquants en début de séance, de sortie...</p>
	<ul style="list-style-type: none"> - Présente une technique en favorisant l'implication du pratiquant, - Permet au pratiquant de maîtriser cette technique en favorisant son implication, - Organise son groupe en fonction d'objectifs spécifiques (qualité de l'apprentissage, sécurité, convivialité...) - Gère les relations au sein du groupe et résout d'éventuels problèmes - Se donne les moyens de communiquer et communique clairement - Présente une attitude adaptée aux circonstances.

<p>Ec d'évaluer la satisfaction et les progrès des pratiquants</p>	<p>Evalue :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le niveau de satisfaction des participants, - Leurs progrès dans la maîtrise des habiletés enseignées, - La maîtrise des compétences d'un passeport <p>Délivre les passeports montagne et ski-alpinisme jusqu'au niveau violet</p>
<p>Ec d'évaluer la qualité de sa prestation</p>	<p>A une vision lucide de la qualité de sa prestation ; en effectue un retour d'expérience pour trouver les points positifs, causes de manque d'efficacité ou d'échec et mettre au point des améliorations.</p>

5.4 Compétences relatives à la sécurité, aux secours et au matériel

<p>Ec de gérer la sécurité pendant son intervention</p>	<p>Evalue les risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De sa propre activité - de l'activité du pratiquant (connaissance de l'accidentologie, de la traumatologie spécifique...)
	<p>Anticipe les risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Liés à sa propre pratique : reste vigilant et reconnaît ses limites, est capable de renoncer, - Pour les pratiquants : <ul style="list-style-type: none"> - Vérifie leurs compétences, - Propose des difficultés adaptées à leurs compétences, - Vérifie leur équipement, - Préviens les comportements à risques : sensibilisation aux dangers, consignes préventives, vérification de la compréhension des consignes, rigueur dans l'application des consignes... - juridiques : respecte les limites de ses prérogatives, les normes d'encadrement, mais aussi les différents types de responsabilité...
	<p>Assure la sécurité pendant son intervention :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Est présent pour accueillir les pratiquants à l'heure prévue et vérifie les conditions de reprise en charge des mineurs le cas échéant, - Présente les caractéristiques, les objectifs de la sortie, de la course ou de l'activité ainsi que les recommandations et consignes particulières de sécurité - Sécurise les ateliers neige (ex. : choix du site en cuvette, vérifier trous de neige...), utilisation des crampons à bon escient : (à retirer en neige molle et lors des exercices de glissade), port du casque, gants, manches longues obligatoires, - Présente les caractéristiques, les objectifs de la sortie, de la course ou de l'activité ainsi que les recommandations et consignes particulières de sécurité - Institue une vigilance « sécurité » entre les membres du groupe, - Se donne les moyens de contrôler la sûreté de la pratique (organisation du groupe, vigilance) - Justifie ses choix pour conforter son rôle de leader dans la gestion de la sécurité du groupe, crée des conditions favorables à des réalisations correctes des pratiquants (ambiance favorable à la concentration...),
<i>Niveau d'intervention incident</i>	<i>Gère un incident/accident sur le terrain de pratique privilégié</i>
Ec d'alerter les secours et/ou assurer les 1^{ers} secours	<p>Est titulaire du premier niveau de secourisme ; sait donc comment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire un bilan (fiche bilan et suivi), - Mettre la victime en attente, - Appeler les secours et/ou accéder à la trousse de 1^{ers} secours et mettre en œuvre les 1^{ers} secours. - faire un traîneau de fortune.
Ec de mettre en œuvre les techniques de secours	<p>Détient le matériel nécessaire à une intervention (fond de sac),</p> <p>Accède en sécurité et intervient efficacement et rapidement auprès d'un pratiquant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En difficulté sur un névé - Suite à une chute ou une glissade, - Suite à un mouvement traumatisant (entorse...)

	<ul style="list-style-type: none">- Suite à un coup de fatigue, une hypoglycémie...- En cas d'avalanche- En cas de chute en crevasse.
--	---

Ec d'assurer le suivi d'un accident ou incident	<p>Prévient le responsable de la structure (président du club, .) et toutes les personnes concernées.</p> <p>Donne toutes les informations pour réaliser la déclaration d'accident et en assurer le suivi.</p> <p>Complète ou fait compléter la trousse de 1^{ers} secours après utilisation.</p>
<i>Niveau d'intervention en gestion des matériels et des équipements</i>	<i>Gestion et conseil</i>
Ec de gérer le matériel du club	<p>Conseille le club sur le matériel nécessaire à l'activité (en fonction de l'usure, la perte d'anciens matériels ou de l'émergence de nouveaux besoins), réalise un budget prévisionnel...</p> <p>Conseille sur l'entretien du matériel (Ski, DVA, peaux.) .</p>
Ec de gérer les EPI	<p>En liaison avec le responsable des EPI, contrôle les sorties-rentrées du matériel club, range le matériel, signale les pertes ou l'usure ou tout événement exceptionnel. Réalise le suivi du parc de DVA, pelles et sondes.</p>
Ec de surveiller et évaluer la solidité d'autres matériels	<p>Evalue la solidité des amarrages (corps morts, sangles, becquet, pitons...).</p>

5.5 Compétences organisationnelles

<i>Niveau d'intervention</i>	<i>Séance, sortie de proximité, stage au club ou événement (action de promotion...)</i>
<i>Ec de préparer un projet</i>	<i>Prépare les éléments nécessaires à son activité (fiche d'information pour un stage, liste d'inscription pour une sortie)</i>
<i>Ec de le conduire</i>	<i>Réalise les tâches selon l'échéancier défini (par ex. : diffuse une information, gère une liste d'inscriptions, organise un déplacement, réserve un hébergement...).</i>